

Date de dépôt : 10 mai 2010

Rapport

de la Commission de l'énergie et des Services industriels chargée d'étudier le projet de loi de MM. Eric Stauffer, Roger Golay, Claude Jeanneret, Henry Rappaz et Sébastien Brunny « ECO21 » sur l'économie d'énergie

Rapport de majorité de M. François Lefort (page 1)

Rapport de minorité de M. Eric Stauffer (page 21)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. François Lefort

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission de l'énergie et des Services industriels de Genève s'est réunie à 2 reprises en dates du 15 janvier et 5 février 2010 pour étudier le projet de loi 10364 intitulé « ECO21 » sur l'économie d'énergie. Les séances ont été présidées par M. Roger Deneys. Ont assisté à tout ou partie des travaux M^{me} Isabel Rochat, conseillère d'Etat en charge du département de la sécurité, de la police et de l'environnement, M^{me} Christine Hislaire Kammermann, secrétaire générale a.i., DSPE, M^{me} Myriam Garbely, adjointe scientifique du ScanE, M. Olivier Epelly, directeur du ScanE. Les procès-verbaux ont été tenus avec précision par M. Patrick Penel. Qu'il en soit ici remercié.

Présentation

Le député, premier auteur de ce projet de loi, le présente à la commission et rappelle en quoi ce projet de loi est visionnaire, puisqu'il a été déposé le 30 septembre 2008. L'objectif de ce projet de loi est de faire acquérir des ampoules à basse consommation par le Conseil d'Etat et d'en distribuer gracieusement cinq unités, par l'intermédiaire des Services industriels de Genève (SIG), à chaque usager domicilié sur le territoire du canton de Genève. Cet achat d'ampoules serait finançable par les fonds du programme Eco21 des SIG. De plus la vente d'ampoules à incandescence serait interdite dès le 30 juin 2009. L'auteur rappelle que dans le cadre de son mandat d'administrateur des SIG, il avait fait la proposition de limiter les dépenses en frais de mandats externes, de façon à financer la distribution d'ampoules à basse consommation aux citoyens genevois. Cela permettrait selon lui d'atteindre le but du programme et de réduire de 12% la consommation d'énergie dans le canton. L'auteur pense que sensibiliser la population par des actions concrètes est plus efficace et serait moins coûteux que les projets développés dans le cadre du programme Eco21 des SIG.

L'auteur rappelle l'antériorité de ses propositions par rapport aux opérations de distribution ciblées d'ampoules effectuées depuis par les SIG. D'après lui, sous réserve de modifications, ce projet de loi permettrait de faire inscrire un principe dans la loi, allant dans le sens des économies d'énergie.

S'ensuit un premier débat.

Un commissaire (UDC) s'enquiert du pourcentage des ampoules qu'on ne peut pas remplacer.

M. Epelly informe la commission que la norme SIA stipule que, dans les projets neufs, l'objectif est de tolérer 5% de puissance installée en ampoules peu efficaces (conservées pour des usages spécifiques, comme la mise en valeur d'une œuvre d'art par exemple). De plus, la commercialisation des ampoules à incandescence ne sera plus possible au-delà du 1^{er} septembre 2012, en raison d'une disposition fédérale contraignante.

M^{me} Garbely demande si les usagers professionnels seraient aussi concernés.

L'auteur du projet de loi estime que l'on pourrait cibler uniquement la clientèle privée, puisque le but final, et l'esprit du projet de loi, est de sensibiliser la population aux économies d'énergie. Du point de vue opérationnel, il imagine que les usagers se présenteraient à des guichets pour échanger leurs ampoules à incandescence contre des ampoules à basse

consommation. Cinq ampoules par ménages représenteraient environ 1 mio de nouvelles ampoules (200'000 ménages à Genève).

Un commissaire (L) pense qu'il faut éviter d'appliquer une politique de l'arrosoir à propos de ces ampoules et qu'il est plus utile de sensibiliser la population sur leur consommation réelle, de même que de réfléchir aux applications d'Eco21 dans l'industrie.

Le député, auteur du projet de loi, accepte le qualificatif d'arrosoir pour ce projet de loi, mais le compare à la politique d'arrosoir de la publicité des SIG qui n'induit aucun changement de comportement dans la population, alors que ce projet de loi aurait un effet immédiat.

Audition des SIG: M. André Hurter, directeur général, et M. Cédric Jeanneret, responsable du programme Eco21

MM. Hurter et Jeanneret présentent les réflexions des SIG concernant le PL 10364 sous forme d'une présentation power point (annexée au rapport).

A un commissaire (MCG) demandant des précisions financières, M. Jeanneret lui répond que chaque gros consommateur d'énergie (plus de 1 GWh/an) touchera 21 cts pour chaque KW/h économisé (AIG, HUG, Ville de Genève, etc.) ; il rappelle que les mesures d'économie ont un coût pour les entreprises et que les SIG, de cette manière, prennent en charge une partie de ces investissements. Le plan d'action de 14 mios comprend des mesures d'accompagnement pour mesurer la pertinence des actions engagées et les salaires des employés travaillant pour Eco21.

A un commissaire (PDC) désirant connaître le potentiel d'économie d'énergie des ménages, M. Jeanneret relève qu'il existe un plan spécifique en faveur des ménages (ticket écomillion, reprise électroménager, kit Eco21 et action précarité énergétique), soit un tiers de l'ensemble des investissements prévus dans le déploiement budgétaire 2007-2013. Il rappelle en outre que ce sont les ménages qui présentent le plus fort taux de croissance de leur consommation d'énergie.

M. Hurter rappelle qu'Eco21 n'est en place que depuis deux ans, et il a déjà permis d'économiser 2 GW/h en un an, et 9 GW/h en deux ans (chiffre certifié).

M. Jeanneret relève qu'il est difficile de mesurer les économies d'énergie. L'Université de Genève (en partenariat européen) essaye de créer une méthode de comptage des économies d'énergie ; à terme, l'on pourrait envisager un marché des économies, de manière à en accroître l'impact et pour atteindre la société à 2000 W.

Un commissaire (MCG) aimerait savoir si la partie éclairage domine dans ces considérations sur les économies d'énergie.

M. Jeanneret lui répond que l'éclairage représente à peu près 100 GW/h, la part des ampoules étant d'environ 12 GW/h, ce qui est en effet très important. L'action Ecomillion vise à financer les ménages qui essaient d'obtenir des économies d'énergie ; ce programme aura pour ambition d'instaurer un jeu (loterie) : via le numéro de compteur personnel, un particulier pourra autoriser SIG à comparer sa consommation entre 2010 et 2011, avec des récompenses (pour 150 francs d'économie, Ecomillion fournirait 150 francs de plus par exemple) au bout du compte.

M. Jeanneret relève que le secteur de l'éclairage est certes très important, mais agir dessus ne suffit pas pour rendre rationnel l'ensemble du dispositif qu'il convient de mettre en place pour lutter contre le gaspillage d'électricité.

M^{me} Garbely rappelle l'étude récente concernant les économies d'énergie dans le secteur de l'éclairage en Suisse ; rapporté à Genève, et concernant l'éclairage des ménages (100-110 GW/h à Genève), un potentiel de 50% d'économie serait réaliste et envisageable.

Un commissaire (L) aimerait savoir s'il existe, dans le programme Eco21, des mesures ciblées sur les installations électriques. Il souhaite également savoir quels sont les chiffres concernant la consommation des chauffages électriques.

M. Jeanneret lui répond par l'affirmative puisqu'il existe un plan de substitution de chauffage électrique (pompe à chaleur, bois, etc.). Un esprit de synergie, une complémentarité existent avec le ScanE. En outre, il précise que la moitié de la facture d'électricité serait liée au chauffage électrique pour un ménage (3'000 à 4'000 logements concernés à Genève).

Il ajoute que le programme Eco21 vise à introduire les citoyens dans un cercle comportemental vertueux.

Un commissaire Ve apprécie la diversité des actions d'incitation menées dans le cadre d'Eco21 et aimerait avoir des précisions sur le concept de la centrale à négawatt.

M. Jeanneret explique que ce concept vise à activer les gros potentiels d'économie d'électricité chez les grands consommateurs genevois, par le biais d'incitation et d'accompagnement, voire par le biais de mécanisme de tiers investisseur (investissement dans un appareil qui permet des économies, avec un remboursement des investissements sur les économies réellement effectuées).

M. Hurter illustre le potentiel d'économies d'énergie par des chiffres parlants: le programme Eco21 vise un objectif de 150 GW/h d'économie pour un investissement de 50 mios de francs, alors que le barrage de Conflans nécessitera un investissement de 300 mio de francs pour une production de 120 GW/h. Une incertitude subsistant quant au comportement du public dans le cadre d'Eco21.

M. Jeanneret rappelle qu'Eco21 identifie des potentiels d'économie d'énergie rentables, d'environ 9% de la consommation totale sur le canton de Genève d'ici 2013. Le principal adversaire du programme réside dans les barrières culturelles, les résistances comportementales et humaines par rapport à la nouveauté.

Un commissaire (PDC) relève qu'il y a un réel potentiel d'économie d'énergie dans les ménages et qu'il lui semble que le processus est en cours dans la population. Il aimerait savoir si l'on possède des indications précises quant à ces progrès.

M. Epelly confirme que les produits présentant un intérêt écologique connaissent des succès considérables dans les grandes surfaces commerciales. De plus, les ampoules à incandescence ayant une durée de vie limitée et n'étant plus disponibles dans un futur proche, il serait dommage d'investir l'argent unilatéralement dans ce type d'opération.

M. Hurter rappelle que le seul remplacement par une ampoule à basse consommation fait gagner de l'argent et qu'il serait plus judicieux de cibler les gens qui n'ont pas forcément les moyens d'acheter de pareilles ampoules.

Un commissaire (Ve) demande si les ampoules distribuées dans le cadre des actions spéciales des SIG sont bel et bien installées.

Ce à quoi M. Jeanneret lui répond par l'affirmative et précise que les conseillers sont bien accueillis par la population ciblée, les SIG garantissant l'installation des ampoules et le recyclage des ampoules récupérées. Un suivi assuré par une étude de l'université permettra de mesurer l'impact sur la vie de la population participante.

Un commissaire (MCG) aimerait savoir quelle serait l'économie d'énergie si tous les usagers installaient des ampoules à basse consommation.

M. Jeanneret estime cette économie à environ 30 GWh.

Un commissaire (MCG) constate que cela représente 20% de l'objectif Eco21 et estime qu'une négociation entre l'Etat et un gros producteur d'ampoules pourrait assurer un prix de 5 F l'unité, ce qui présenterait un rapport de cinq millions de francs investis pour 20% d'énergie et serait un excellent rapport qualité/prix.

M^{me} Garbely rappelle à ce commissaire (MCG) que M. Jeanneret parle d'un chiffre de 30 GW/h pour toutes les ampoules, alors que ce commissaire ne parle de remplacer que cinq ampoules par ménage.

Ce commissaire (MCG) lui répond qu'on pourrait remplacer d'abord les ampoules qui fonctionnent sans interruption dans un logement et que le fait d'offrir des ampoules aux citoyens induirait un effet psychologique et aurait un résultat instantané en ce qui concerne les économies d'énergie.

M. Jeanneret estime que le programme Eco21 permettra d'aller plus loin en activant tous les potentiels d'économie.

Un commissaire (MCG) estime que ce projet de loi pourrait être la possibilité de se conformer aux nouvelles directives fédérales en matière d'éclairage et qu'il pourrait être complémentaire au programme Eco21.

Un commissaire (R) aimerait savoir si les installations d'Etat ont un potentiel d'économie.

M. Epelly lui répond qu'un programme de maîtrise de la consommation d'énergie existe au niveau de l'Etat, soit dans le parc existant, soit pour les bâtiments neufs (Eco geste).

Suite du débat

Un commissaire (MCG) relève que ce programme Eco21 est essentiellement théorique. Si l'on se base sur les faits, Eco21 a déjà utilisé 21 mios de francs pour un résultat moindre à ce que ce projet de loi aurait pu obtenir. Il convient d'entrer en matière, quitte à l'amender.

Le Président aimerait savoir si l'article 6 est légal.

M^{me} Hislaire Kammermann lui répond par la négative.

Un commissaire (L) relève le fait que son groupe a été convaincu par la présentation des SIG, et celui-ci soutient la démarche entreprise autour des économies d'énergie. Le parti libéral n'entrera pas en matière.

Un commissaire Ve relève la générosité de ce projet de loi, qui cependant, enfonce des portes ouvertes, en particulier dans son article 6 (qui viole la loi), précurseur en 2008, mais maintenant caduque puisque les nouvelles directives nationales sur les ampoules à incandescence seront progressivement effectives de 2009 à 2012. Ce commissaire est satisfait de la présentation du programme ECO21 et aimerait pouvoir consulter un rapport annuel sur les résultats du programme. Le parti des Verts n'entrera pas en matière.

Un commissaire (MCG) annonce un rapport de minorité et un débat en séance plénière.

Un commissaire (UDC) remarque que ce projet de loi est contraire à la loi et dit faire confiance aux SIG. L'UDC n'entrera pas en matière sur ce projet de loi.

Un commissaire (R) se dit convaincu par la présentation du programme Eco21 et annonce que le parti radical n'entrera pas non plus en matière. Pour lui, il convient de changer les comportements des gens, avec des mesures d'accompagnement.

Un commissaire (PDC) annonce que le PDC n'entrera pas en matière, bien que ce projet de loi ait un potentiel d'économie d'éclairage considérable. Il considère l'échange de masse impraticable et remarque qu'Eco21 vise également d'autres actions d'économie que celles concernant l'éclairage.

Le Président relève que le PS n'entrera pas non plus en matière, puisque l'article 6 n'est pas légal ; de plus, les articles 2 et 4 posent également problème, puisque le programme Eco21 ne dépend pas du Conseil d'Etat.

Le Président ajoute que ce projet de loi entre en opposition avec Eco21, alors qu'il aurait pu être une mesure complémentaire.

Un commissaire (MCG) déplore la décision de la commission et en prend acte.

Le Président rappelle que les SIG avaient bien mis en évidence le fait que ce projet de loi n'utilisait pas de façon optimale l'argent à disposition (pour des ampoules qui disparaîtront de toute manière progressivement de 2009 à 2012).

Le Président mentionne que les SIG détailleront les résultats de leur programme ECO21 dans la présentation annuelle des comptes de l'entreprise.

Un commissaire Ve rappelle que les distributions proposées par ce projet de loi ont déjà été entreprises dans des quartiers populaires, par des mesures spéciales et seront amplifiées ces prochaines années.

Un commissaire (PDC) relève qu'il y a d'autres manières pour amener les gens à faire des économies d'énergie que la distribution des ampoules (interdiction totale en 2012, processus de distribution aux personnes défavorisées par exemple).

Un commissaire (MCG) rappelle que l'électricité coûtera toujours plus cher à Genève et que l'objectif de ce projet de loi permettrait de faire baisser les importations et de se rapprocher de l'objectif d'Eco21.

Le Président lui répond que cette non-entrée en matière n'est pas un règlement de comptes ; en tant que commissaire, il se déclare favorable à l'indépendance des SIG et ne se voit donc pas donner de conseils à cette entreprise pour dépenser son argent au sein d'ECO21. Il rappelle que la

commission a beaucoup travaillé cette dernière année sur la nouvelle loi cantonale sur l'énergie.

Un commissaire (Ve) rappelle que le MCG a d'ailleurs refusé la nouvelle loi sur l'énergie qui permettrait d'économiser bien plus d'énergie que cette proposition de fournir des ampoules à la population.

Vote d'entrée en matière sur le PL 10364

Pour : 2 (2 MCG)

Contre : 12 (2 S, 3 Ve, 1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC)

Abst. : –

L'entrée en matière est refusée.

Au vu de ce qui précède la Commission de l'énergie et des Services industriels vous invite, Mesdames et Messieurs, à refuser ce projet de loi.

Projet de loi

(10364)

« ECO21 » sur l'économie d'énergie

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1

Afin de lutter contre le réchauffement climatique et ses graves conséquences sur notre environnement, de réduire de manière significative la facture énergétique totale de la République et canton de Genève, le Conseil d'Etat est chargé, dès l'entrée en vigueur de la présente loi, de faire parvenir en gratuité totale par le biais des Services Industriels Genevois et au travers du programme ECO21, des ampoules à basse consommation à tous les usagers domiciliés sur le canton.

Art. 2

Le Conseil d'Etat est chargé de faire acquérir aux meilleures conditions le nombre nécessaire d'ampoules à basse consommation afin de les livrer gratuitement, en choisissant le meilleur mode de distribution, aux seuls usagers domiciliés sur le territoire genevois.

Art. 3

Cette distribution d'ampoules à basse consommation gratuites est limitée au nombre de cinq par numéro d'usager.

Art. 4

Le financement de la présente loi sera effectué par les fonds dont dispose le programme ECO21 et qui proviennent du trop perçu par les Services Industriel Genevois sur les factures d'électricité.

Art. 5

Les articles 1, 3 et 4 de la présente loi sont limités à 12 mois dès la promulgation de la loi dans la Feuille d'avis officielle.

Art. 6

La vente d'ampoules à filament est interdite dès le 30 juin 2009 sur le territoire de la République et canton de Genève.

Art. 7

L'interdiction de vente et d'importation directe d'ampoules à filament ainsi que la livraison gratuite d'ampoules à basse consommation aux usagers genevois sont des mesures visant à réduire la facture énergétique de la République et canton de Genève, nécessaires à l'objectif de la présente loi, sont déclarées d'utilité publique.

Art. 8

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la Feuille d'avis officielle.

Programme éco21 – PL10364

Présentation à la commission énergie du Grand Conseil
15 janvier 2010

André Hurter, SIG, directeur général
Cédric Jeanneret, SIG, responsable éco21



Plan de la présentation

I. Programme éco21 : objectifs, stratégie, résultats

II. PL10364 : éléments de réponses

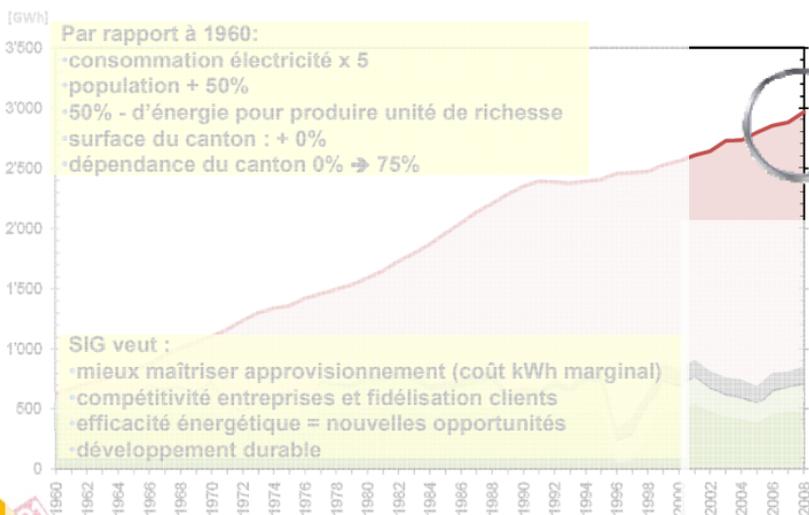


Partie I

Le programme éco21 : objectifs, stratégie, résultats

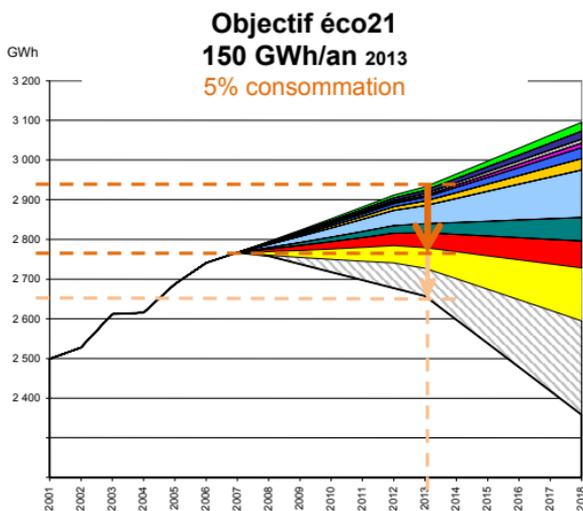


Contexte



5

Analyse



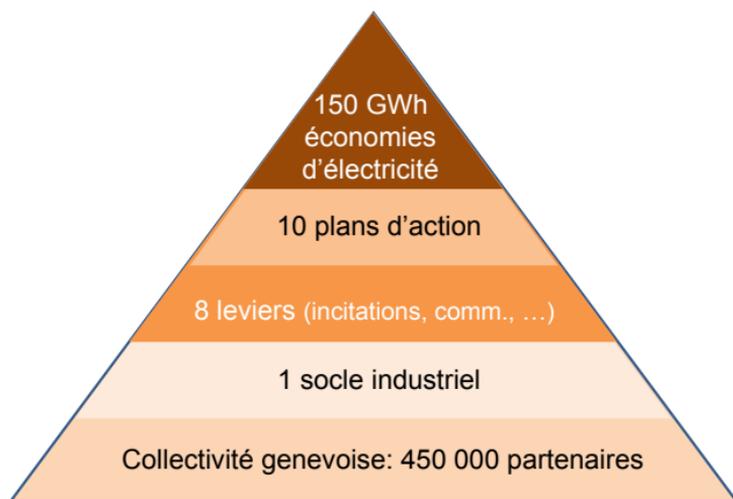
éco21

défi d'avenir



6

Ergonomie générale



éco21

défi d'avenir



Déploiement 2007-2013 éco21

Budget : 53 MF

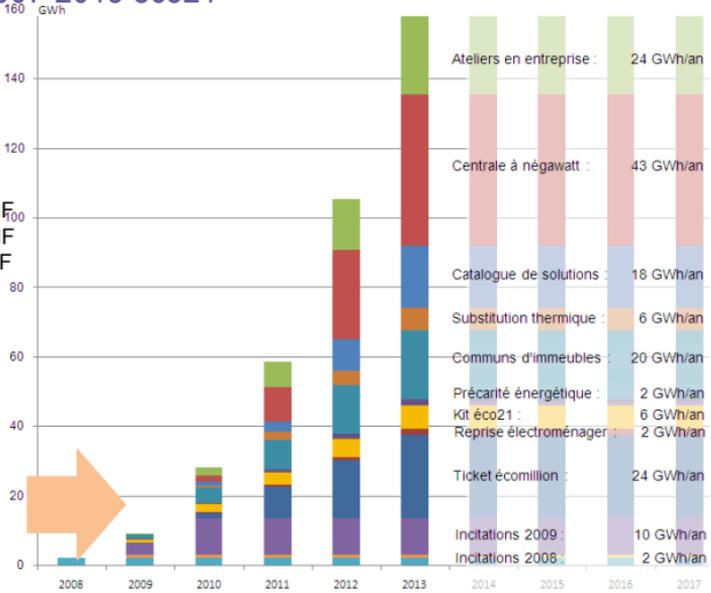


Incitations : 32 MF
Plans d'action : 14 MF
Communication : 7 MF



Investissements :

97 MF



Partie II PL10364 : éléments de réponse

Introduction

Objets principaux du PL10364

- interdire la vente de lampes à incandescence à Genève
- offrir gratuitement 5 ampoules économiques par client SIG
- coût financé par ponction de plusieurs millions sur budget éco21



Éléments de réponse à l'article 1

Acquérir une lampe économique est rentable

- Pour la majorité de la population, l'investissement n'est pas un obstacle à l'acquisition d'appareils efficaces
- ce qui n'a pas de prix n'a pas de valeur (exemple des audits NOE offerts aux entreprises ont été suivis de peu d'effets concrets)
- une lampe basse consommation = 100.- d'économie sur sa durée de vie



11

Éléments de réponse à l'article 2

La distribution gratuite mais *ciblée* de LBC est une réalité aujourd'hui

Exemple 1 : « kit éco21 »
Marche de l'espoir 2009



- 12 000 lampes économiques
- 6000 barrettes multiprises
- démarche pédagogique et citoyenne
- 1GWh d'économies d'électricité

Exemple 2 « Précarité énergétique »
Cité des Libellules (Vernier) 2009



- 73% des ménages visités
- 3000 lampes économiques
- 400 barrettes multiprises
- 50 frigos A+
- 15 % d'économies par ménage

éco21
défi d'avenir



12

Éléments de réponse à l'article 3 et à l'exposé des motifs

Eléments chiffrés

- Si tous les logements genevois disposaient de 5 ampoules à incandescence de 75 W fonctionnant 4 heures/jour, la consommation totale de ces ampoules atteindrait 110 GWh/an
- elle serait donc supérieure à la consommation des ménages pour l'éclairage résidentiel qui s'élève à 102 GWh/an*

Pour garantir crédibilité et impartialité, les économies d'électricité soutenues par éco21 sont validées par l'université de Genève

* Sources: analyse de l'éclairage du canton de Genève (Le Strat 2008), Projet Eureco du programme SAVE « Campagne de mesures par usages dans 400 logements de la Communauté européenne » (SOFRES-ADEME 2002), enquête « Energybox » (Agence SAFE 2003 - 2005)

éco21
défi d'avenir



Éléments de réponse à l'article 4 et à l'exposé des motifs

Utilisation des fonds éco21 : effets multiplicateurs

- Effet levier générant 100 millions d'investissements dans l'économie genevoise
- accompagnement des ménages et transmission de savoir-faire et nouvelles compétences vers les professionnels
- création de nouveaux métiers et de nouveaux marchés

Risque potentiel PL 10364 (one shot)

- Risque de création d'un marché noir des lampes économiques
- redondance avec la législation fédérale en vigueur



Éléments de réponse à l'article 5

Action « one shot » versus programme dans la durée

- Responsabilisation des parties prenantes
- synergie avec les autres actions de maîtrise de la consommation
- adéquation avec les législations fédérale et cantonale, et les programmes européens



Éléments de réponse à l'article 6

Le bannissement des ampoules non économiques est en cours

2009-2010 interdiction de :

- Lampes à incandescence ≥ 75 W
- lampes halogènes ≥ 60 W de classe D et E
- lampes fluorescentes compactes de classe B
- lampes de classe F et G

2011-2012 interdiction de :

- Lampes à incandescence et halogène ≥ 25 W

Interprétation de la Directive européenne sur laquelle la Suisse s'est alignée le 24 juin 2009



défi d'avenir



Conclusion

éco21 : un programme d'utilité publique

- 10 plans d'action participatifs et concertés visant une stabilisation de la consommation d'électricité genevoise
- 32 millions de francs redistribués aux genevois qui s'engagent dans des mesures d'utilisation rationnelle de l'électricité
- 100 MF injectés dans l'économie genevoise (clean tech, etc.)
- économies à moyen terme : 200 MF non gaspillés par les Genevois sur la période 2008-2018
- mesures de soutien susceptibles de générer des effets d'entraînements : information, prévention, communication, www.eco21.ch

L'énergie la moins chère, la meilleure pour l'environnement, la plus locale, la plus « durable » est celle que l'on ne consomme pas



défi d'avenir



Merci de votre attention !



défi d'avenir



TABLEAU COMPARATIF des POTENTIELS et COÛTS des ECONOMIES d'ELECTRICITE

Complément à la présentation de MM Hurter et Jeanneret à la commission énergie du Grand Conseil du 15.01.2010
selon demande du président Deneys

Hypothèses PL10364

5 lampes
0.057 W moyen économisés par lampe
2 heures d'utilisation moyenne*
360 jours par an
242'000 ménages et petits professionnels
50 GWh/an d'économies potentielles

Hypothèses plan économillon éco21

4200 kWh/an consommation moyenne ménages
et petits professionnels <30'000kWh/an
15% d'économies moyennes

242'000 ménages et petits professionnels
152 GWh/an d'économies potentielles

Impact réaliste**16%**

Economies 8 GWh/an
Main d'œuvre** SFr. 0.6 MF
Coûts de programme SFr. 1.0 MF
Frais de com SFr. 1.0 MF
Coût total SFr. 2.5 MF
Coût unitaire SFr. 0.32 kWh éco an
Coût kWh éco SFr. 0.032 kWh éco 10ans

Economies 24 GWh/an
Main d'œuvre SFr. 0.3 MF
Coûts de programme SFr. 5.7 MF
Frais de com SFr. 1.7 MF
Coût total SFr. 7.6 MF
Coût unitaire SFr. 0.32 kWh éco an
Coût kWh éco SFr. 0.032 kWh éco 10ans

Impact optimiste**50%**

Economies 25 GWh/an
Main d'œuvre SFr. 1.8 MF
Coûts de programme SFr. 3.0 MF
Frais de com SFr. 1.0 MF
Coût total SFr. 5.8 MF
Coût unitaire SFr. 0.24 kWh éco an
Coût kWh éco SFr. 0.024 kWh éco 10ans

Economies 76 GWh/an
Main d'œuvre SFr. 0.7 MF
Coûts de programme SFr. 14.2 MF
Frais de com SFr. 1.7 MF
Coût total SFr. 16.6 MF
Coût unitaire SFr. 0.22 kWh éco an
Coût kWh éco SFr. 0.022 kWh éco 10ans

Impact "baguette magique"**100%**

Economies 50 GWh/an
Main d'œuvre SFr. 3.6 MF
Coûts de programme SFr. 6.1 MF
Frais de com SFr. 1.0 MF
Coût total SFr. 10.7 MF
Coût unitaire SFr. 0.22 kWh éco an
Coût kWh éco SFr. 0.022 kWh éco 10ans

Economies 152 GWh/an
Main d'œuvre SFr. 1.4 MF
Coûts de programme SFr. 28.4 MF
Frais de com SFr. 1.7 MF
Coût total SFr. 31.5 MF
Coût unitaire SFr. 0.21 kWh éco an
Coût kWh éco SFr. 0.021 kWh éco 10ans

CIT 19.01.10

* durée moyenne d'utilisation des lampes d'un ménage: 1,7h / jour

** estimation temps de distribution des lampes et de conseil : 6 min./ménage

Date de dépôt : 10 mai 2010

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Eric Stauffer

Mesdames et
Messieurs les députés,

« Les technologies actuelles permettent de lutter de façon simple et non punitive contre le réchauffement climatique et ses graves conséquences sur notre environnement, il existe des solutions qui permettent à chacun de contribuer, par un comportement écologiquement responsable qui n'affecte ni le confort ni la qualité de vie de nos concitoyens. »

Il sied de rappeler que le projet de loi du Mouvement Citoyens Genevois a été visionnaire ! En effet, en date du 30 septembre 2008, le MCG a déposé le présent projet de loi.

Les faits

Lors du dépôt du projet de loi, les SIG n'offraient rien, sauf une publicité « hors de prix » en quadrichromie sur papier glacé pour « glorifier » leur image auprès de la population, alors qu'ils sont au bénéfice d'un monopole d'Etat !

Rien à l'époque du projet de loi ne présageait un changement de la loi concernant les ampoules à incandescence !

Depuis le mois de septembre 2008 à ce jour le 10 mai 2010...

- Les nouvelles dispositions fédérales interdiront la vente d'ampoule à incandescence dès 2012 !
- Les SIG ont procédé gratuitement au remplacement des ampoules à incandescence par des ampoules à basse consommation comme prévu dans le présent projet de loi, mais seulement par une action ponctuelle au Lignon !

Ces deux faits sont survenus plus d'un an et demi après le dépôt du présent projet de loi !

Voilà un projet de loi pour le moins visionnaire !

La vision du MCG, sur un sujet sérieux et déterminant pour l'avenir des générations futures, a été revue et corrigée à coup de millions de francs par les SIG, qui finalement déclarent à la Commission de l'énergie et des Services industriels à la question «qu'allez-vous faire concrètement et quelle part de consommation représente l'éclairage ? » :

Les SIG lui répondent que l'éclairage représente à peu près 100 GW/h, la part des ampoules étant d'environ 12 GW/h, ce qui est en effet très important. L'action Ecomillion vise à financer les ménages qui essaient d'obtenir des économies d'énergie ; ce programme aura pour ambition d'instaurer un jeu (loterie) : via le numéro de compteur personnel, un particulier pourra autoriser SIG à comparer sa consommation entre 2010 et 2011, avec des récompenses (pour 150 francs d'économie, Ecomillion fournirait 150 francs de plus par exemple) au bout du compte.

Question : et si nous faisons une loterie pour primer la bêtise ?

Il y a également la question qui tue ! Comment fait-on dans le cadre du Programme ECO21 (qui je le rappelle ne fait que de la publicité en « faveur de l'économie d'énergie ») pour mesurer les économies d'énergie réalisées sur le canton de Genève ?

Les SIG relèvent qu'il est difficile de mesurer les économies d'énergie. L'université de Genève (en partenariat européen) essaye de créer une méthode de comptage des économies d'énergie ; à terme, l'on pourrait envisager un marché des économies, de manière à en accroître l'impact et pour atteindre la société à 2000 W.

Avez-vous compris la réponse des SIG ? Une chose est limpide, c'est que les millions de francs dont se sont dotés les SIG pour leur programme ECO21 pour faire de la publicité ne fait pas dans l'économie !

Il sied également de préciser le faible niveau d'engagement de la Commission de l'énergie et des Services industriels pour réaliser des économies d'énergie...!

Voici révélées quelques positions des partis qui prétendent œuvrer pour un développement durable :

Radicaux : *ils pensent qu'il faudrait éviter de rentrer dans une logique de politique arrosoir à propos de ces ampoules ; il serait sans doute plus utile de sensibiliser les gens aisés sur leurs consommation réelle (frigo, etc.), plutôt que de leur offrir des ampoules pour l'achat desquelles ils auraient la plupart du temps largement les moyens. Il conviendrait également de réfléchir à mieux appliquer la philosophie d'Eco21 dans l'industrie.*

La réponse du MCG : *il est d'accord lorsque les députés pensent à la politique arrosoir pour ce projet de loi ; seulement, lorsque les SI font de la publicité dans toute la ville, impriment des tous-ménage luxueux, l'on peut également parler de politique arrosoir, sans qu'il y ait pour autant d'incidences majeures dans les comportements des citoyens. Ce projet de loi aurait un effet immédiat sur la consommation énergétique et le comportement des gens.*

Les Verts : *ils relèvent également la générosité de ce projet de loi ; cependant, celui-ci enfonce des portes ouvertes, en particulier dans son article 6 (qui viole la loi). Ce projet de loi aurait été précurseur en 2008, au moment de son dépôt, mais celui-ci ne l'est plus dès l'instant où les nouvelles directives sur les ampoules à incandescence seront effectives (2012).*

Réponse du MCG : *il rappelle que l'interdiction n'était pas prévue au moment du dépôt de ce projet de loi. A ce moment-là, ECO21 ne prévoyait pas d'offrir d'ampoules à la population. En outre, en matière d'énergie notamment, il s'agit de penser dans un esprit de meneur. Le MCG ne pense pas qu'en termes d'écologie l'on puisse parler d'enfoncer des portes ouvertes ; il s'agit de responsabiliser les gens dans leur façon de consommer de l'énergie, et pour cela, d'écouter les propositions de tous les groupes de ce parlement.*

Le PDC : *il annonce qu'il n'entrera pas en matière, bien que ce projet de loi ait un potentiel d'économie d'éclairage considérable. Cependant, il n'imagine pas, dans la pratique, les gens se déplacer en masse pour échanger des ampoules ; il serait plus pertinent que SIG se rende chez des gens peu aisés pour leur proposer des échanges. En outre, de nombreux Genevois ont déjà changé des ampoules et les choses vont dans le bon sens.*

En guise de conclusion, nous dirons avoir tout entendu en commission, du « marché » noir des ampoules, aux arrosoirs de jardinier, sans oublier l'enfoncement des portes ouvertes !

Mais il faut relever, à propos d'Eco21, que ce programme est essentiellement théorique. Si l'on se base sur les faits, Eco21 a déjà utilisé 21 millions de francs pour un résultat moindre à ce que ce projet de loi aurait pu obtenir.

Il convient d'entrer en matière, quitte à l'amender. Celui-ci permettrait de faire un tour du propriétaire, avec par exemple une présentation de ce qui a été réalisé dans le cadre d'Eco21. La commission serait ainsi précurseur dans la nouvelle disposition fédérale de 2012 (interdiction des ampoules à incandescence)...

En matière de communication, le MCG n'a pas de leçons à recevoir. D'après vous, qui est le plus percutant :

1. Les SIG qui inondent Genève et les Genevois de publicité luxueuse à coup de millions, pour sensibiliser les citoyens à l'économie de l'énergie ?
2. Le projet de loi du MCG qui offre 5 ampoules avec une économie directe sur le budget des familles (200 francs d'économie par ampoule sur la durée de vie de celles-ci)...

Le MCG va encore montrer l'exemple en arrêtant de noircir du papier et ainsi économiser l'électricité qui servira à imprimer le présent rapport !